



# **Rapport sur les faits nouveaux intervenus depuis la première session du groupe de travail intergouvernemental sur la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle**

## **Rapport du Secrétariat**

1. Le groupe de travail intergouvernemental sur la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle, constitué en vertu de la résolution WHA59.24, est chargé d'élaborer, en suivant les recommandations de la Commission sur les Droits de Propriété intellectuelle, l'Innovation et la Santé publique,<sup>1</sup> un projet de stratégie et de plan d'action mondiaux qui serviront de cadre à moyen terme. Ce cadre aurait notamment pour objectif d'assurer une base plus solide et durable pour les activités essentielles de recherche-développement en santé axées sur les besoins, qui intéressent des maladies touchant de manière disproportionnée les pays en développement.
2. Dans la résolution WHA59.24, il a été décidé que le groupe de travail devrait faire rapport à la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé par l'intermédiaire du Conseil exécutif sur les progrès accomplis, en veillant en particulier à la recherche axée sur les besoins et d'autres domaines pouvant faire l'objet d'actions précoces. Il a en outre été décidé que la version finale de la stratégie et du plan d'action mondiaux devrait être soumise à la Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif.
3. A sa première session, le groupe de travail a tout d'abord étudié six éléments susceptibles de figurer dans un plan d'action : ordre de priorité des besoins concernant la recherche-développement ; promotion de la recherche-développement ; renforcement de la capacité d'innovation ; amélioration de la distribution et de l'accès ; existence de dispositifs de financement durable ; et mise en place de systèmes de surveillance et de notification. Les Etats Membres ont décidé qu'il conviendrait d'ajouter, en tant qu'éléments distincts, le transfert de technologie et la gestion de la propriété intellectuelle, et le groupe a examiné ces huit éléments. Le groupe de travail a également étudié les éléments d'une stratégie mondiale fondée sur la Constitution de l'OMS, le rapport de la Commission,<sup>2</sup> la résolution WHA59.24 et d'autres résolutions adoptées récemment, ainsi que les travaux antérieurs sur des questions pertinentes.

---

<sup>1</sup> Document A/PHI/IGWG/1/2, annexe.

<sup>2</sup> Document CIPIH/2006/1.

4. Un document rendant compte de l'état d'avancement des travaux et présentant les éléments d'une stratégie et d'un plan d'action mondiaux a été établi à la fin de la première session, pour servir de base aux consultations et aux travaux intersessions.<sup>1</sup> Conformément à la résolution WHA59.24, certains Etats Membres ont proposé des domaines pouvant faire l'objet d'actions précoces, compte tenu des recommandations de la Commission. Certains se sont inquiétés de ce que le groupe de travail ait consacré trop peu de temps durant cette session à définir et examiner ces domaines ; il a été convenu de soumettre au Conseil exécutif, à sa cent vingtième session, en janvier 2007, et à la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé les suggestions formulées quant à ces domaines, en précisant que les Etats Membres ne les avaient pas reprises à leur compte.

5. Après la première session, le bureau du groupe de travail s'est réuni lorsque cela était nécessaire pour examiner les travaux intersessions éventuels et préparer la deuxième session.

6. A sa cent vingtième session, le Conseil exécutif a examiné les progrès accomplis par le groupe de travail et examiné les domaines pouvant faire l'objet d'actions précoces.<sup>2</sup> Ayant examiné la recommandation du groupe de travail concernant les organisations non gouvernementales et le rapport de son Comité permanent des Organisations non gouvernementales, le Conseil a autorisé son Président, agissant conjointement avec le Président du Comité permanent, à admettre à titre provisoire des organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OMS<sup>3</sup> aux fins de leur participation aux travaux du groupe de travail.

7. Le rapport de la première session du groupe de travail a été publié le 25 janvier 2007.<sup>4</sup> Deux lettres circulaires ont été envoyées aux Etats Membres (le 12 janvier et le 15 février 2007), pour les inviter à apporter des contributions supplémentaires aux éléments de la stratégie et du plan mondiaux d'ici à la fin de février 2007. Vingt-deux documents ont été communiqués, accompagnés des observations des Etats Membres, dont un document adressé par la présidence de l'Union européenne au nom de ses 27 Etats Membres, un document présenté par un groupe de pays d'Asie du Sud-Est et un document communiqué par le Kenya au nom des Etats Membres de la Région africaine.

8. Afin d'élargir le cercle d'experts et d'entités intéressées invités à participer aux sessions du groupe de travail conformément à la résolution WHA59.24, et de garantir une représentation équilibrée entre les Régions, les sexes, les pays développés et pays en développement, le Directeur général a également invité les Etats Membres à soumettre des propositions concernant la participation de ces experts et entités à la deuxième session, de manière à pouvoir se prononcer à cet égard après consultation du bureau du groupe de travail. Sur la base des suggestions des Etats Membres et après consultation avec le bureau, le Directeur général a indiqué qu'un groupe élargi de 15 experts et de sept entités intéressées serait invité à assister à la deuxième session.

9. A la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé, en mai 2007, les Etats Membres ont examiné les progrès réalisés par le groupe de travail et ont adopté la résolution WHA60.30 pour guider plus avant le processus en cours.

---

<sup>1</sup> Document A/PHI/IGWG/1/5.

<sup>2</sup> Voir le document EB119/2006-EB120/2007/REC/2, procès-verbal de la neuvième séance de la cent vingtième session du Conseil, section 2.

<sup>3</sup> Décision EB120(3).

<sup>4</sup> Document A/PHI/IGWG/1/6.

10. A la demande du groupe de travail, et par suite des discussions qui ont eu lieu lors de l'Assemblée de la Santé, le Secrétariat a établi un document de travail révisé, qui s'inspire des contributions des Etats Membres durant la première session du groupe de travail et des documents communiqués ultérieurement. Les projets de stratégie et de plan d'action<sup>1</sup> mondiaux constituent la base des négociations lors de la présente session.

11. Des consultations régionales et interpays, organisées avec l'appui des bureaux régionaux de l'OMS, ont eu lieu en août, en septembre et en octobre 2007. Des Etats Membres et d'autres partenaires et, dans certains cas, des experts et des entités intéressées de la Région considérée ont participé à ces consultations. Les participants ont examiné les projets de stratégie et de plan d'action mondiaux, et les rapports établis à l'issue de ces consultations ont été mis en ligne sur le site Web de l'OMS.

12. A la suite de ces consultations régionales, certains Etats Membres ont eux-mêmes tenu des réunions complémentaires, au niveau national, sur le projet de texte, pour circonscrire en particulier les questions revêtant de l'importance et de l'intérêt sur le plan national avant la présente session.

13. Les comités régionaux de l'OMS ont également examiné les progrès réalisés par le groupe de travail et les résultats des consultations régionales.

14. Des débats publics en deux parties ont eu lieu sur le Web entre le 15 août et le 30 septembre 2007. La première partie était centrée sur les contributions et observations complémentaires, émanant de divers partenaires, concernant les projets de stratégie et de plan d'action mondiaux. La deuxième partie concernait la demande précise, contenue dans la résolution WHA60.30, visant à encourager l'élaboration de propositions sur la recherche-développement, y compris des dispositifs incitatifs prenant en considération le lien entre le coût de la recherche-développement et le prix des produits médico-sanitaires. Plus de 70 contributions ont été communiquées, qui émanaient de partenaires très divers, et notamment des gouvernements et des organismes nationaux, de la société civile, de milieux universitaires, du secteur privé et d'associations de patients.

15. Ces contributions aux débats publics ont été résumées<sup>2</sup> et compilées dans la langue originale.<sup>3</sup> Plusieurs documents d'information demandés par les Etats Membres pour faciliter les travaux du groupe pourront être obtenus sur demande.

16. Le Secrétariat continue d'appliquer les recommandations de la Commission qui visent spécifiquement l'OMS et relèvent de son mandat.

= = =

---

<sup>1</sup> Document A/PHI/IGWG/2/2, publié le 31 juillet 2007.

<sup>2</sup> Document A/PHI/IGWG/2/INF.DOC./7.

<sup>3</sup> Document WHO/PHI/2007.2, disponible dans la salle du Conseil.